

CHASSE ET PRÉJUGÉS : LE VRAI DU FAUX



FAUX

Les chasseurs ne tirent ni trop, ni pas assez car ils sont soumis à un plan de chasse individuel obligatoire pour les cerfs, daims, chevreuils et chamois et sont obligés de tirer le plus de sangliers possible. Ce plan de chasse fixe un **minimum** et un **maximum** à prélever sur chaque lot. Le plan de chasse est **qualitatif**, il répond à une gestion par pyramide des âges (prélèvement en fonction de l'âge) et par sexratio (équilibre entre mâles et femelles).

Chaque cervidé tiré sur un territoire précis est obligatoirement marqué d'un dispositif numéroté et fait l'objet d'un constat dans les 72 heures par un agent assermenté.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Le chasseur est puni :

- En cas de non-réalisation du minimum du plan de chasse, d'une contravention de 5^{ème} classe à **1500 euros** pour un animal non réalisé (jusqu'à **7500 euros** pour une association de chasse).
- En cas de dépassement du plan de chasse (prélèvement supérieur au maximum autorisé) ou de défaut de marquage (absence de dispositif bracelet).

Le non-respect du tir qualitatif entraîne la correction du plan de chasse par la Fédération l'année suivante afin de **rétablir** la pyramide des âges. Le plan de chasse quantitatif, c'est-à-dire le nombre d'animaux à prélever, reste identique.

En cas de surpopulation sur un lot, le préfet peut ordonner une battue administrative.

2

Les chasseurs sont dangereux.

FAUX



Les chasseurs sont formés **aux règles de sécurité**. Tout animal est identifié avant le tir. Le tir est **sécurisé** : précis et fichant, il s'opère à une distance volontairement limitée afin de garantir un impact éventuel dans le sol, dans le respect d'un angle de 30° afin d'éviter tout ricochet et dos aux habitations, aux routes et à toutes infrastructures.

Comme dans tout groupe humain, à la marge, il peut y avoir des comportements à risques mais ce type de profil **n'est pas plus présent** chez les chasseurs qu'ailleurs et lourdement sanctionné.



3

Consommer du gibier, c'est consommer mieux.



Chaque animal est traité avec respect par le chasseur et selon les règles d'hygiène en vigueur, la viande étant contrôlée à ses frais par le laboratoire vétérinaire départemental avant d'entrer dans les filières courtes. Consommer du gibier, c'est donc consommer local, sain, biologique et pas cher.

VRAI

CONSOMMER LOCAL

4 Les cervidés et les sangliers sont trop nombreux.

FAUX **VRAI**
ET

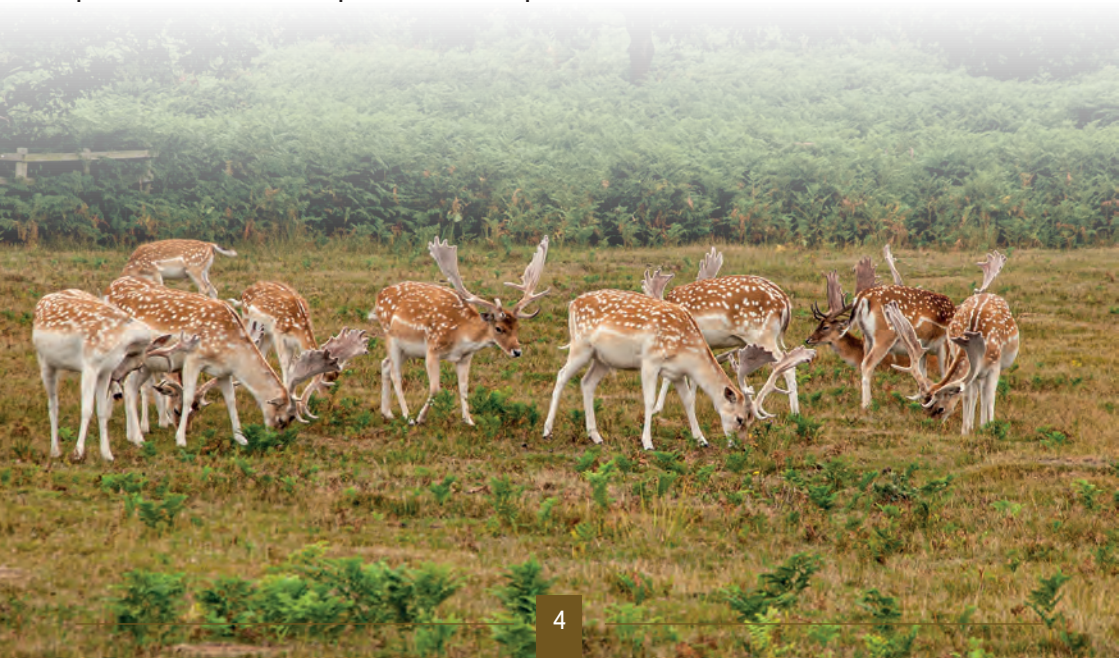
Face aux « on dit », la Fédération des chasseurs a entrepris il y a 3 ans, un travail de fond de **mesures d'indicateurs de la faune** présente selon les protocoles **scientifiques** de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) en partenariat avec les forestiers privés, l'ONF et le parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV).

Malgré un engagement fort de la Fédération dans ces relevés d'indices de changements écologiques, on assiste aujourd'hui à un retrait massif des forestiers et un engagement fluctuant du PNRBV.

Ces mesures tendent à prouver que les plans de chasse sont **équilibrés**.

Quelques zones à forts dégâts subsistent effectivement mais les chasseurs ont engagé des **actions fortes** visant à éliminer ces points noirs.

Concernant le daim, ces mêmes indicateurs avaient prouvé que les minima trop élevés mettaient en péril la seule population sauvage d'Europe de daims face à une pression de chasse trop élevée voulue par l'ONF.



5

Les agriculteurs et les forestiers sont les seuls

à pâtir des dégâts de gibier !

FAUX



Si les agriculteurs et les forestiers subissent les dégâts de gibier, en revanche, ce sont bien les chasseurs qui sont **les seuls à payer** par le biais de l'indemnisation versée. Les dégâts de sangliers sont indemnisés par les chasseurs aux agriculteurs par le biais du fond d'indemnisation des dégâts de sangliers.

Les dégâts générés par le gibier autre, c'est-à-dire par les daims, chevreuils, cerfs, faisans, lièvres ou lapins **sont indemnisés** directement par le chasseur à l'agriculteur après intervention d'un estimateur de dégâts. Même les cervidés qui mangent de l'herbe en montagne font l'objet d'une indemnisation des chasseurs aux agriculteurs.



6

Les dégâts de sangliers constituent une problématique

uniquement locale.

FAUX



La problématique sanglier est un problème **multifactoriel** national, européen et mondial.

Parler de surpopulation n'est pas correct en termes de biologie, elle s'apprécie actuellement au vu des différentes activités **humaines** (agriculture, foresterie, collision routière...).

7

Les chasseurs ne font pas leur travail !

FAUX



La chasse n'est pas « un travail », c'est un loisir soumis à énormément de **contraintes** administratives, techniques et réglementaires.

Les chasseurs **ne sont pas** rémunérés pour chasser : ils payent la location des lots de chasse aux communes ou à l'ONF pour les forêts domaniales, soit plus de 6,6 millions d'euros annuels dans le Haut-Rhin qui irriguent les services publics. Ils chassent en fonction des dates d'ouverture des espèces et selon différents modes de chasse.



8

Les chasseurs décident du nombre exact

FAUX



La chasse n'est pas une science exacte, on **ne peut pas** planifier le nombre d'animaux tirés comme on planifie l'abattage dans un élevage. Les chasseurs sont **tributaires des aléas extérieurs**, tels les allers et venues en forêt d'autres usagers à toute heure du jour et de la nuit, les grands événements sportifs, l'arrivée des grands prédateurs qui modifie le comportement de la grande faune qui se regroupe en harde de panique.

d'animaux qui seront prélevés.

9

Le tir ne résume pas la chasse.

VRAI



Prélever un animal, ce n'est pas seulement le tirer : c'est **gérer** le territoire au quotidien (créer des aménagements en faveur de la biodiversité, lutter contre le braconnage...), **préparer** en amont l'acte de chasse techniquement et administrativement, puis c'est gérer l'animal tiré, c'est - à - dire le faire constater et **traiter** la venaison.

10

Les chasseurs sont les seuls responsables des dégâts.

FAUX



Les chasseurs subissent de plein fouet le **changement climatique** et la **monoculture** du maïs qui favorisent la prolifération des sangliers et des corvidés en leur offrant gîte et couvert, ce qui nuit à la biodiversité.

La demande de tirer le sanglier en marge des cultures, lorsqu'il sort des parcelles en cours de récolte tend bien à prouver que la monoculture de maïs a favorisé le **cantonement** du sanglier dans la plaine. Les étendues de maïs empêchent les chasseurs de prélever les sangliers cachés dans les parcelles immenses. Quand la Surface Agricole Utile est utilisée en moyenne à hauteur de 8% pour le maïs dans les autres départements, elle l'est à **55%** dans le Haut-Rhin.

Ils subissent également la **monoculture** depuis 40 ans de **l'épicéa** qui **empêche la régénération** des forêts et la rend **plus vulnérable** aux attaques parasitaires et à la sécheresse.



11

La Fédération décide seule des plans de chasse

et des animaux à prélever.

FAUX



Les minima et maxima de cervidés à prélever sont **fixés** chaque année pour le département en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage sous l'égide du **préfet** par l'administration, les **chasseurs** mais aussi les **agriculteurs**, les **forestiers** et les **associations environnementalistes**.

Les plans de chasse individuels sont fixés en commission en fonction de la demande du chasseur mais également **des réalités du terrain** (avis communes, forestiers, agriculteurs).

12

Les chasseurs nourrissent les sangliers.

FAUX



Les chasseurs distribuent des grains de maïs, soit pour maintenir les sangliers **en forêt** afin qu'ils ne fassent pas de **dégâts** aux cultures (dissuasion), soit pour les appâter sur un lieu précis afin de les tirer (Kirrung).

A l'heure actuelle, un chasseur peut distribuer 1kg de grains/jour, soit l'équivalent d'un paquet de riz/jour aux 50ha boisés. Pour rappel, il faut entre 1,5 et 2,5kg d'aliments équilibrés par jour pour nourrir **un** porc d'élevage.

Au niveau **national**, l'intégralité des organisations syndicales agricoles ont **approuvé** des protocoles d'agrainage de dissuasion et ont mis en exergue l'efficacité des modes de prélèvements par kirrung qui permettent d'appâter les sangliers.

C'est pour cette raison, que nous avons demandé pour notre prochain schéma :
Kirrung : 2,2 kg au 50ha boisés.

Dissuasion : 50kg maximum au 100ha boisés/semaine conformément au protocole national.

13 Les minima à prélever sur le département

sont dérisoires.

FAUX



Il fallait prélever en 2022/2023, un minimum de 1950 cerfs, 404 chamois et 140 daims. Les chasseurs ont réalisé 98% des prélèvements demandés pour le cerf, 107% pour les chamois et 227% pour les daims. Les chasseurs ont également prélevé plus de 13 000 sangliers la saison passée.

14 La biodiversité est en péril à cause des chasseurs.

FAUX



Le monde de la chasse **protège** la biodiversité en veillant à la bonne gestion des espèces par un prélèvement équilibré conforme à la biologie des espèces, en **plantant** des milliers d'arbres chaque année **gratuitement** notamment sur les parcelles agricoles et dans les communes avec le soutien financier de l'OFB, en implantant de nombreux aménagements pour la petite faune anéantie entre autres par la monoculture céréalière.

La Fédération demande depuis des années que des **aménagements** soient faits en forêt afin de permettre aux cervidés de ne pas s'attaquer aux repousses d'arbres. La Fédération demande également depuis des années la **quiétude** pour les animaux afin que le stress ne les pousse pas à abrutir les arbres.



LE
SAVIEZ-
VOUS ?

Faut-il rappeler que le grand tétras a fortement régressé à partir des années 70 en raison du changement radical de sylviculture et de l'hyper fréquentation du massif vosgien, été comme hiver, entraînant un dérangement permanent ? L'ONF octroyait même dans les Vosges des primes de destruction du tétras, jusqu'en 1971 au motif qu'il consommait les bourgeons terminaux des sapins pectinés. La chasse du tétras est suspendue dans le Haut-Rhin depuis 1972, ce qui n'a pas enrayer sa régression. Aujourd'hui son habitat n'existe quasiment plus.

15 La faune sauvage est la seule à transmettre

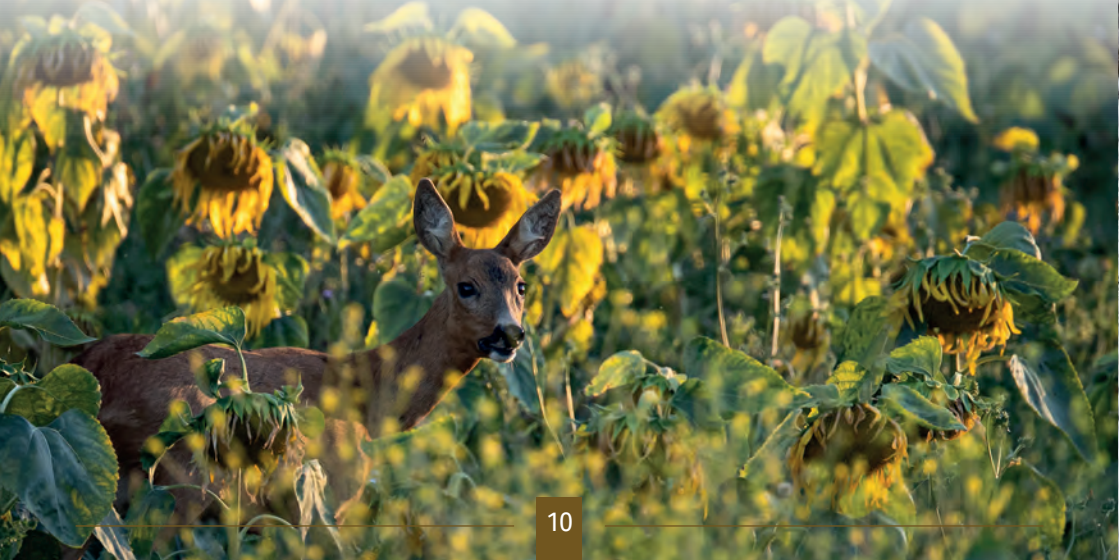
FAUX



des maladies.

De nombreuses études montrent que la faune sauvage est victime de maladies propagées par les espèces **domestiques** (la parvovirose, la maladie de Carré ou encore la paratuberculose ...).

La Fédération des chasseurs participe d'ailleurs activement aux réseaux **SAGIR** et **ELIZ**, qui surveillent la propagation des maladies infectieuses chez les oiseaux et mammifères.



En résumé...

A l'heure actuelle, les seuls boucs émissaires désignés sont les chasseurs alors que les dégâts de cervidés et de sangliers ont clairement diminué et que les études de terrain tendent à prouver que la **monoculture**, la **sécheresse**, la **typologie du terrain**, le choix des essences inadaptées et les attaques **parasitaires** empêchent à eux seuls la reprise des végétaux.





Né pas jeter sur la voie publique - Octobre 2023

Calderini & Partners
MOSER

Fédération Départementale
des Chasseurs du Haut-Rhin
13 Rue du Tivoli
68100 Mulhouse
03 89 65 90 40
secretariat@fdc68.fr